



Locataire qui veut partir delai

Par **moije**, le **03/02/2009** à **12:20**

bonjour
j'ai un bail qui se renouvelle au fil des ans automatiquement environ dix ans que j'habite la mais ayant fait un petit héritage et souhaitant acheter je souhaite partir quel est mon préavis autorisé sachant que je n'ai pas de ressources actuellement chômage puis desinscription de l'anpe , ? Peux t on partir legalement a n'importe quelle date ?avec combien de preavis? Le fait d'etre sans ressources est il un argument puisqu'au moment ou j'acheterai je n'aurai plus aucun argent pour payer le loyer
merci pour votre reponse

Par **domi**, le **03/02/2009** à **15:03**

Bonjour ,relisez votre bail ! en principe vous devez faire un préavis de 3 mois si vous n'êtes pas en meublé .Le préavis doit être envoyé en LRAR .
Le fait d'etre sans ressources est il un argument puisqu'au moment ou j'acheterai je n'aurai plus aucun argent pour payer le loyer
N'espérez pas partir n'importe comment en faisant croire au propriétaire que vous ne pouvez plus payer alors que vous achetez un bien !!
Domi